

VOTRE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE HTA

LES ÉTAPES

1

DEMANDE DE RACCORDEMENT

2

RÉCEPTION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE

3

VALIDATION DE LA PROPOSITION

vous êtes ICI

4

RÉALISATION DES TRAVAUX

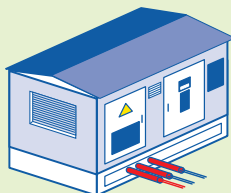
5

MISE SOUS TENSION

6

MISE EN SERVICE

Poste de livraison HTA



Ce que vous devez faire étape par étape

VALIDATION DE LA PROPOSITION

- › Dater et signer le devis, les conditions particulières et le plan
- › Régler l'acompte
- › Transmettez les documents nécessaires à l'approbation du poste HTA à GÉRÉDIS

RÉALISATION DES TRAVAUX

- › Faites la tranchée technique en domaine privé avec la pose de fourreaux géoréférencés (selon schéma au verso)
- › Installez le poste HTA en conformité avec les règles en vigueur
- › Informez GÉRÉDIS que les travaux de votre responsabilité sont terminés

MISE SOUS TENSION

- › Réglez le solde des travaux à GÉRÉDIS
- › Transmettez le certificat de conformité HTA (référence SC 114) et le rapport DRE 151 (Consuel du poste) à GÉRÉDIS
- › Préparez la programmation des travaux de mise sous tension

MISE EN SERVICE

- › Transmettez le Consuel de l'installation (attestation de conformité établie au titre des articles D342-18 et suivants du code de l'énergie revêtu du Visa du Consuel) à GÉRÉDIS
- › Prenez contact avec un fournisseur d'énergie de votre choix
- › Mettez à disposition une ligne de télécommunication pour permettre la relève

VOTRE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE HTA



Qui fait quoi ?

GÉRÉDIS est maître d'ouvrage des travaux de raccordement. Il confie les travaux à des entreprises prestataires qualifiées.

GÉRÉDIS ET SES ENTREPRISES :

- » réalisent les travaux (tranchées et déroulage du câble) en domaine public
- » réalisent le déroulage du câble HTA en domaine privé dans la tranchée remise par vos soins.

GÉRÉDIS :

- » approuve le poste HTA et ses composants
- » contrôle la conformité du poste (continuité des circuits de terre), des réglages de protection et de la chaîne de comptage.

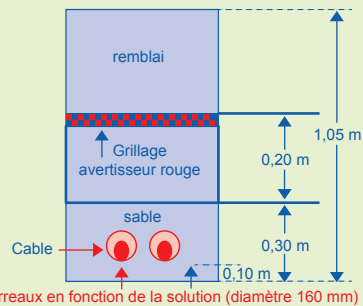
L'ÉLECTRICIEN :

- » constitue le dossier technique du poste HTA (*détails dans l'encadré*) et l'envoi à GÉRÉDIS pour approbation technique **Attention à ne pas commander votre poste HTA sans avoir l'accord préalable de GÉRÉDIS**
- » réalise votre installation électrique et s'assure de sa conformité aux réglementations en vigueur notamment NF C 13-100. A ce titre, il doit vous délivrer une attestation de conformité visé par le Consuel, indispensable pour la mise en service du poste HTA.

Le dossier technique à fournir à GÉRÉDIS pour approbation du poste HTA doit comprendre :

- La localisation du poste HTA (sur un plan de masse), avec la position par rapport aux voies attenantes et l'indication des voies d'accès et des passages des canalisations d'alimentation.
- Le schéma des connexions du poste et des circuits de terre.
- Le plan du local abritant le poste, avec indication de l'emplacement du matériel électrique, y compris celui du tableau de comptage.
- La nomenclature des matériels et leurs caractéristiques.
- Le schéma unifilaire de l'installation (avec les données des TC, TT).
- Les coordonnées de l'électricien installateur du poste HTA.

Coupe de tranchée pour la liaison électrique HTA entre la limite de propriété et le poste HTA/VT



Gestionnaire du réseau de distribution d'électricité du SIEDS, GÉRÉDIS réalise les raccordements, le dépannage, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. GÉRÉDIS a pour mission d'assurer de manière objective, transparente et non discriminatoire l'accès au réseau et de garantir la qualité de votre alimentation en électricité quel que soit votre fournisseur d'énergie.